

À quel point le salaire minimum cantonal est-il véritablement respecté?

Enquête Des employeurs sous-paient leur personnel, au mépris de la loi. Livreur, serveur ou encore courtier qui gagnent moins que ce qu'exigent certains cantons romands témoignent.

Salomé Philipp

Alors que le débat sur les salaires minimums cantonaux fait rage à Berne, nous nous sommes penchés sur leur mise en œuvre concrète là où ils sont en vigueur.

En Suisse romande, les cantons de Genève, de Neuchâtel et du Jura ont adopté un salaire minimum, qui évolue chaque année et qui peut dépendre de la branche d'activité. Mais cette obligation n'est pas respectée par tous les employeurs, comme nous avons pu le constater.

«Je sais que je ne suis pas payé au salaire minimum, mais j'ai besoin d'argent», témoigne Nolan*, qui travaille depuis trois ans en tant que livreur pour une pizzeria dans un petit village neuchâtelois. Avec ses 17 francs l'heure, il touche un revenu bien inférieur aux 21 fr. 31 fixés par le Conseil d'État neuchâtelois pour 2025.

À Genève, Julio* travaille dans un bar des Eaux-Vives, où il ne gagne que 22 francs l'heure, alors que le salaire minimum cantonal est actuellement de 24 fr. 48 l'heure. Le serveur ne reçoit par ailleurs aucune compensation financière pour ses heures de travail les soirs ou les jours fériés, contrairement à ce qu'exige la loi. Son employeur engage principalement de jeunes adultes.

«Toute la chaîne impactée»

«Certains de mes collègues doivent cumuler plusieurs petits jobs pour s'en sortir», témoigne le jeune homme.

Si le salaire est trop bas, les tâches, elles, sont exigeantes tant du point physique que mental. Entre la préparation des boissons et des mets et le service, Julio doit régulièrement gérer des clients saouls et leurs comportements inadéquats. Son employeur restant sourd à ses tentatives de dialogue, il songe désormais à démissionner.

En Suisse romande, les restaurateurs peinent à boucler leurs fins de mois, et les employés en pâtissent. Nolan en a conscience: «Je sais que si mon patron ne me paie pas davantage, c'est parce qu'il ne peut pas», affirme le livreur. Des difficultés dont se fait écho Jean*, restaurateur depuis près de trois décennies et gérant d'un établissement à Genève: «C'est une profession malmenée. Les loyers sont très chers et l'augmentation des coûts de l'électricité impacte toute la chaîne d'approvisionnement.»

Pris en étau entre la hausse des charges et la peur de faire fuir la clientèle, beaucoup finissent par répercuter la pression financière sur leur personnel. Jean assure n'avoir jamais fait l'objet de contrôle sur le respect du salaire minimum.

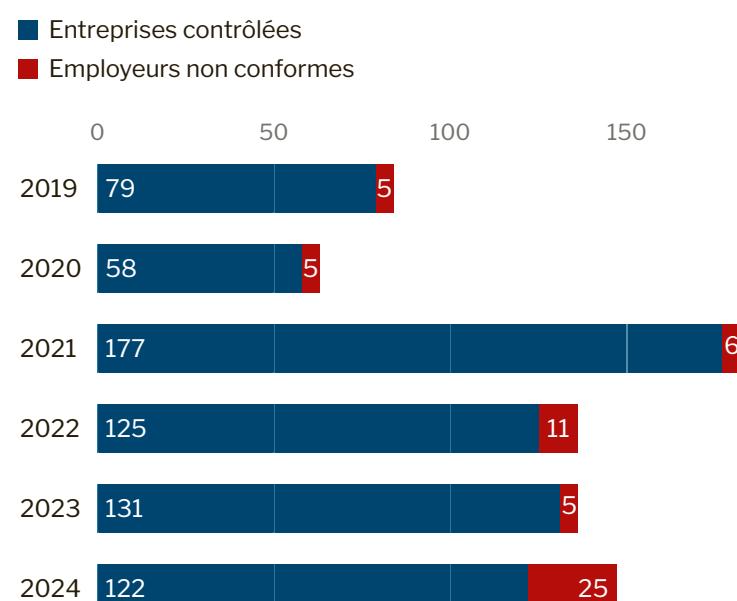
Un cadre légal nouveau

Nouveau venu sur le territoire helvétique, le salaire minimum n'est en vigueur que dans cinq cantons suisses. C'est dans celui de Neuchâtel, pionnier en la matière, qu'il est d'abord introduit en 2017. Puis, il est adopté dans le Jura en 2018, à Genève en 2020, au Tessin en 2021 et à



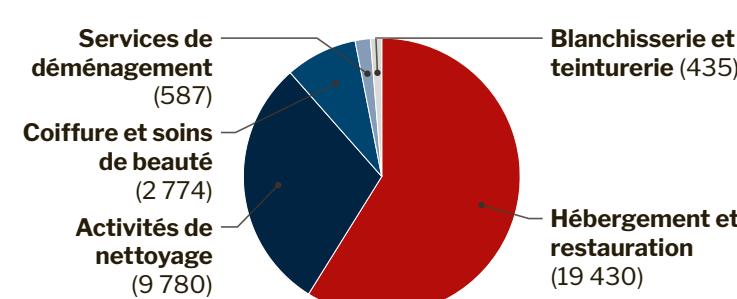
Dans la restauration en particulier, les employés pâtissent des difficultés financières rencontrées par leurs patrons. Keystone

Employeurs non conformes en fonction des années dans le canton de Neuchâtel



Graphique: Dhl, Spp; Source: Rapports sur le salaire minimum du canton de Neuchâtel

Métiers les plus touchés par les infractions sur le salaire minimum à Genève



Graphique: Dhl, Spp; Source: Département de l'économie et de l'emploi du canton de Genève

Bâle-Ville en 2022. Dans chaque canton, le Conseil d'État détermine le salaire minimum selon le coût de la vie.

Professeure de droit du travail à l'Université de Genève, Karine Lempen explique: «Chaque canton a ses propres législations, ses propres organes de contrôle et de sanction.» À Neuchâtel, par exemple, lorsque l'office compétent constate une infraction, la première étape consiste à tenter une conciliation. Si cela ne fonctionne pas, la commission tripartite du canton peut intervenir, avec comme ultime recours le Ministère public.

«Les cas portés en justice concernent principalement les peines pécuniaires infligées aux employeurs par les autorités de contrôle cantonales, affirme Karine Lempen. Il y a peu de plaintes des employés.»

Dans le canton de Neuchâtel, plus d'un employeur contrôlé sur cinq ne rémunérait pas correctement ses employés en 2024. Ces chiffres, révélés par le rapport de la commission tripartite sur le salaire minimum, reflètent une nette augmentation par rapport aux années précédentes. Parmi les 25 entreprises contrevenantes, 3 étaient issues du secteur de la restauration et de l'hébergement, soit 12%.

Malgré des chiffres relativement élevés, les autorités se veulent rassurantes. Selon elles, les contrôles menés, le devoir de remboursement et les potentielles sanctions pénales suffisent à exercer un effet dissuasif. Elles considèrent que l'effectif actuel de contrôle «remplit son rôle de conseil et de surveillance au vu des infractions limitées sur l'ensemble des sept années d'observation».

Les responsables du dossier ajoutent que les infractions sont

liées à «la méconnaissance de certains employeurs, qui ne sont pas forcément soutenus par des associations professionnelles et qui n'ont pas saisi les subtilités de calcul et d'application du salaire minimum». Ils estiment en outre que leur récente augmentation découle probablement de «la plus grande variété des domaines contrôlés par rapport aux années précédentes».

«Je sais que si mon patron ne me paie pas davantage, c'est parce qu'il ne peut pas.»

Nolan*
Livreur

L'Office des relations et des conditions de travail (ORCT) surveille les salaires en vigueur au sein des entreprises. Elle opère selon des dénonciations, des plaintes, des informations externes et des observations du marché du travail.

À la suite de ces interventions, plusieurs conciliations ont eu lieu entre employeurs et travailleurs: 54'000 francs ont ainsi été remboursés à 79 employés léssés. Selon la commission, la plupart des contrevenants ont versé les salaires dus dès le premier avertissement des autorités pour l'année 2024.

Lourde amende à Genève

À Genève, où la réglementation sur le salaire minimum relève aussi des compétences cantonales, le fonctionnement diffère de celui de Neuchâtel. Les rapports publiés y sont également

moins détaillés concernant les infractions constatées.

Selon l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt), lorsqu'une entreprise est en infraction, la priorité consiste à obtenir une mise en conformité, notamment par le rattrapage des salaires dus. La plupart des employeurs s'y soumettent. Quelques-uns, toutefois, préfèrent s'acquitter directement de l'amende, plus lourde, en cas d'absence de régularisation. Elle peut atteindre 30'000 francs, voire le double en cas de récidive. D'autres encore contestent, sans succès à ce jour, les décisions de l'inspection jusqu'au Tribunal fédéral.

Parmi les infractions courantes commises par les employeurs pour contourner la réglementation sur le salaire minimum, l'inspection du travail constate de nombreux cas de stages qui ne remplissent pas les critères d'exemption prévus par la loi, et qui sont à ce titre abusifs. Parmi eux, des stages dits «de formation» qui ne sont liés à aucune institution reconnue et pour lesquels aucun objectif pédagogique n'est fixé.

L'Ocirt a aussi lancé sa première campagne de contrôles d'office dans des secteurs où la rémunération repose principalement sur la perception de commissions. Ce type de contrôle, mené à l'initiative de l'office sur la base d'une analyse de risques, explique en partie un taux élevé d'infractions constatées – près d'une entreprise sur deux. Les inspections peuvent être lancées pour différentes raisons, les plaintes et dénonciations menant fréquemment à la découverte d'une faute de l'employeur.

Profession instable

Selon nos informations, un secteur d'activité en particulier est problématique: celui de courtier en assurance. Milo*, ancien courtier, ne dira pas le contraire. Dans le cas du jeune homme, aucun revenu mensuel n'était garanti: s'il ne parvenait pas à convaincre des clients d'opter pour l'assurance qu'il proposait, il ne gagnait rien. Car le métier repose souvent sur une rémunération composée de commissions, sans revenu fixe – ce qui crée une pression immense.

«J'étais étudiant. Si j'avais eu une famille, des charges, j'aurais détesté ce travail», confie Milo. Il ajoute que les départs réguliers d'employés et le stress constant rendent la profession instable et difficile. Il raconte que les jeunes recrues, fortement incitées à exploiter leur entourage pour signer des contrats, devaient atteindre rapidement des objectifs, sous peine d'être licenciées durant les deux premiers mois.

«Au début, on pense qu'on peut se faire beaucoup d'argent, affirme-t-il. Mais une fois qu'on a épousé tout notre réseau, alors la tâche se complique. Ceux qui ont pris des engagements financiers importants se retrouvent fauchés.»

* Prénoms d'emprunt